

8 mars Journée internationale des droits des femmes. Des actes et toute l'année!

Une loi, du 22 décembre 1972, instaure le principe d'égalité des salaires entre hommes et femmes, 53 ans après elle n'est toujours pas appliquée !

Travail, salaire, retraite: l'égalité n'attend plus! -. Les femmes salariées gagnent toujours en moyenne un quart de moins que les hommes. Avec les privé(e)s d'emploi, cet écart grimpe à 30 %. Les femmes subissent davantage le temps partiel imposé (8 postes à temps partiel sur 10 sont occupés par des femmes).

Elles sont plus nombreuses dans les métiers moins payés et leur déroulement de carrière est souvent bloqué à l'arrivée d'un enfant. Et à la retraite ces inégalités se payent cher. 38 % des femmes quittent le travail avec une carrière incomplète et elles subissent la décote. Les femmes retraitées sont plus souvent dans la pauvreté, dépendantes financièrement et en difficulté pour accéder aux soins médicaux...

Un peu plus de 15 millions de Français ont touché une pension de retraite de la part de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) en 2024, **Si le montant moyen du versement pour ces anciens salariés du privé s'élève à 866 €, celui-ci cache de grandes disparités, notamment entre les hommes et les femmes.**

D'après le bilan de l'Assurance maladie, 56 % des retraités de la Cnav sont des femmes. Mais pour les pensions de droit direct, hors réversion, celles-ci ne perçoivent en moyenne que 815 € brut, contre 982 € pour les hommes.

Sur les 6,6 millions de retraités du régime général qui bénéficient d'une carrière complète, la pension moyenne grimpe à 1 247 euros. Mais là encore, les femmes sont pénalisées: elles ne touchent en moyenne que 1 123 euros, contre 1 362 pour les hommes.

Pension de réversion: 91,5 % des bénéficiaires sont des femmes

Si les femmes sont légèrement majoritaires parmi les retraités de la Cnav, elles le sont beaucoup plus largement au niveau des pensions de réversion. Sur les 2 797 390 bénéficiaires en 2024, 91,5 % étaient des femmes, avec une réversion de 406 euros en moyenne. Parmi toutes les personnes qui ont reçu cette pension l'année dernière, 680 185 n'avaient droit à aucun versement de droit direct. Là encore 95,37 % d'entre elles étaient des femmes.

Concernant le minimum contributif, qui doit assurer aux retraités une pension minimale même en cas de bas salaires au cours de leur carrière, 73 % des bénéficiaires sont des femmes. En 2024, 4 605 264 personnes ont bénéficié de ce dispositif. A noter que sur l'ensemble des retraités de la Cnav, 42,2 % des femmes relèvent du minimum contributif.

Retraite: un écart qui se creuse pour les nouveaux bénéficiaires

L'écart entre les pensions de base des hommes et des femmes s'élevait à environ 20 % l'année dernière, mais le fossé est encore plus important pour les salariés du privé qui ont pris leur retraite en 2024, note *Capital*. Sur les 865 470 nouvelles pensions versées ces derniers mois, la moyenne est de 978 € pour les hommes et 747 € pour les femmes. Pour les carrières complètes, la Cnav a versé 1 409 € en moyenne aux hommes et 1 127 € aux femmes.

Plus globalement, seulement 29,1 % des retraités du régime général sont exonérés de contribution sociale généralisée (CSG). En effet, 28,7 % sont assujettis au taux fort de la taxe (8,3 %), 26,9 % au taux médian (6,6 %) et 15,3 % au taux faible (3,8 %). **La revalorisation des pensions au 1er janvier dernier n'a permis qu'un gain de 19 euros par mois en moyenne pour les retraités.**

Suite

Une étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) démontre qu'à terme, l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes tout en dégageant près de 6 milliards de ressources supplémentaires. **Il est urgent de revaloriser les pensions.**

Budget : nouveau passage en force. Les projets de loi de finances 2025 et de financement de la sécurité sociale du gouvernement Bayrou ont été adoptés à coups de 49 3. Ce sont les 25eme et 26eme 49.3 du septennat Macron. Malgré les désaveux et les défaites électorales, Macron poursuit la même politique que ses prédécesseurs, les efforts se font sur le dos des salarié(e)s, et ce sont elles et eux qui vont de nouveau payer l'addition

A l'inverse, la remise en cause des cadeaux exorbitants aux entreprises n'est toujours pas à l'ordre du jour. Un autre budget et une vraie sécurité sociale sont possibles. La CGT revendique une sécurité sociale qui réponde intégralement aux besoins et dont les recettes soient assurées par des cotisations. La CGT rappelle son opposition à la réforme des retraites, et appelle à multiplier les luttes.

Les retraité(e)s nous serons dans la rue le 20 mars, pour défendre la santé et notre pouvoir d'achat, et le 8 mars à l'antenne de Beaurepaire pour inaugurer l'exposition « les femmes qui ont marqué l'histoire sociale ».

Le Secrétariat



Agirc-Arrco :

pourquoi votre pension pourrait augmenter ou baisser en mars 2025

Le 3 mars prochain, le montant de votre pension complémentaire Agirc-Arrco pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse. Ce changement s'explique par l'actualisation des taux de prélèvements sociaux (CSG, CRDS, Casa) appliqués sur votre retraite.

Une bonne ou une mauvaise nouvelle attend les 13,5 millions de retraité(e)s affilié(e)s au régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant de leur pension du mois de mars pourrait évoluer à la hausse ou à la baisse, en raison de l'actualisation des taux de prélèvements sociaux au 1er janvier 2025.

Les taux de prélèvements sociaux appliqués sont calculés en fonction de votre dernier avis d'imposition sur le revenu. Quatre situations peuvent se présenter en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer et du nombre de parts de quotient familial :

Chaque année, l'administration fiscale informe l'Agirc-Arrco si votre situation est stable ou si elle a changé au 1er janvier. « Ce changement entraîne, à compter de cette date, soit une augmentation, soit une baisse des prélèvements sociaux sur votre retraite complémentaire ». **CSG: quel taux pour vous?**

Serez-vous exonéré? Voici le barème

Les seuils pour déterminer le taux de la CSG ont augmenté de 4,8%, autant que la hausse appliquée aux retraité(e)s en 2023. Voici le tableau récapitulatif, selon votre RFR et la composition de votre foyer.

Taux de CSG sur les retraites en 2025 selon les tranches de revenus				
Parts fiscales	CSG à 0 %	CSG à 3,8 %	CSG à 6,6 %	CSG à 8,3 %
	RFR égal ou inférieur à	RFR compris entre	RFR compris entre:	RFR supérieur à
1 part	12 817 €	12 818 et 16 755 €	16 756 et 26 002 €	26 002 €
1,5 part	16 239 €	16 240 et 21 229 €	21 230 et 32 943 €	32 943 €
2 parts	19 660 €	19 661 et 25 702 €	25 703 et 39 886 €	39 886 €
2,5 parts	23 083 €	23 084 et 30 276 €	30 277 et 46 826 €	46 826 €
3 parts	26 504 €	26 505 et 34 650 €	34 651 et 53 766 €	53 766 €

Néolibéralisme à tous les Etages: l'exemple des Centres de Santé

Alors que les Centres de Santé sont de plus en plus mis en avant comme une solution d'avenir pour réorganiser la médecine de ville, un rapport de l'**Inspection générale des affaires sociales (IGAS)** commandé par une éphémère ministre de la santé vient d'être publié, dont le thème est l'évaluation du modèle économique des Centres de Santé pluri professionnels.

La raison de ce rapport est la situation financière précaire de ces structures qui, comme le soulignent leurs représentants, sont très défavorisées en termes de financement par rapport à la médecine libérale. Ils pointent le fait que la rémunération à l'acte leur est très défavorable, avec un mécanisme qui ne prend pas réellement en compte les frais de structures où les professionnels de santé sont salariés, avec une prise en charge intégrale du tiers payant qui supprime toute avance de frais pour les patients. **Ainsi, alors que leurs charges ont augmenté de 82 % depuis 2016, leurs recettes composées majoritairement d'honoraires payés par la Sécu n'ont augmenté que de 6,4 %.** Par contre, la médecine libérale bénéficie de plus en plus d'avantages qui ne sont pas du même niveau pour les Centres de Santé.

Ainsi, chaque médecin généraliste en ville bénéficie d'une prise en charge partielle de ses cotisations sociales à hauteur de 15 000 euros par an. Il peut également bénéficier de 40 000 euros par an pour embaucher un assistant médical. Il aurait donc été intéressant que le rapport de l'IGAS souligne ces faits et avance des propositions pour que la Sécu améliore le financement des Centres de Santé. Ce n'est pas le cas et les préconisations semblent sorties d'un rapport qui aurait été rédigé par un cabinet de consultant, comme McKinsey, cher à E. Macron et à certains des directeurs de la Sécu qu'il a nommés et qui sont justement passés par ces cabinets.

Le rapport souligne que la « productivité des médecins » doit être améliorée. Cela signifie qu'il ne faut plus qu'ils prennent le temps nécessaire pour chaque patient mais qu'ils enchaînent les consultations au même rythme que les libéraux poussés par la nécessité de multiplier les consultations pour maintenir leur « chiffre

d'affaires ». Ainsi, alors que le principal reproche fait aujourd'hui par les patients est justement que la durée des consultations est trop courte pour pouvoir réellement expliquer son problème au médecin, être examiné et conseillé sur le traitement le plus adapté. **La rédaction de cette partie du rapport fleure bon le langage néolibéral, je cite : « Le suivi de la production des actes est nécessaire pour s'assurer d'une production suffisante pour couvrir les charges ».** Une autre préconisation scandaleuse est que certains médecins pratiquent des dépassements d'honoraires alors que, justement, un des principes des Centres de Santé est que les médecins sont salariés et ne pratiquent pas de dépassements.

Il y a donc urgence à ce que ces administrations retrouvent des fonctionnaires ayant le sens du service public et de stopper le recrutement de contractuels biberonnés dans les cabinets de conseil.

C'est même le sens de nos revendications, nous retraités CGT Roussillon, pour voir aboutir la création de Centres de santé sur notre territoire.

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



A quoi sert la CGT ?

A tous ceux et celles qui se posent encore la question !

L'Union Locale ROUSSILLON/BEAUREPAIRE, avec ses permanences gratuites « droit du salarié » assurées par des militants et consultations juridiques, a pu accompagner et venir en aide à une salariée en difficulté avec son employeur (licenciement abusif et injustifié).

Des conseils juridiques ont tout d'abord été proposés à celle-ci, puis à la vue du dossier le lancement d'une procédure devant le Conseil de Prud'hommes d'ANNONAY initiée et suivie dans son intégralité par Maître Magali AIDI, ont permis à la salariée d'obtenir gain de cause avec le paiement de son dû en plus des dommages et intérêts.

L'employeur débouté a dû également s'acquitter des frais d'avocat de la salariée en plus de ses propres frais. Cette salariée, que nous remercions chaleureusement, a fait un don de 300 € à l'UNION LOCALE CGT de Roussillon/Beaurepaire.

Le FAMEUX « TROU » DE LA SECURITE SOCIALE

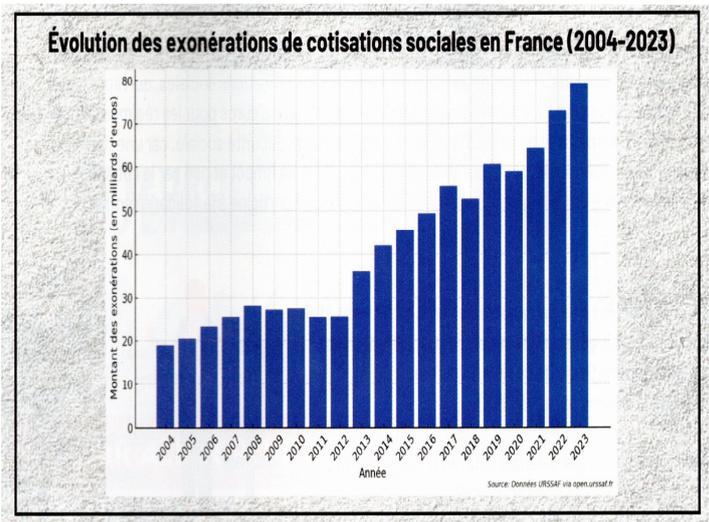
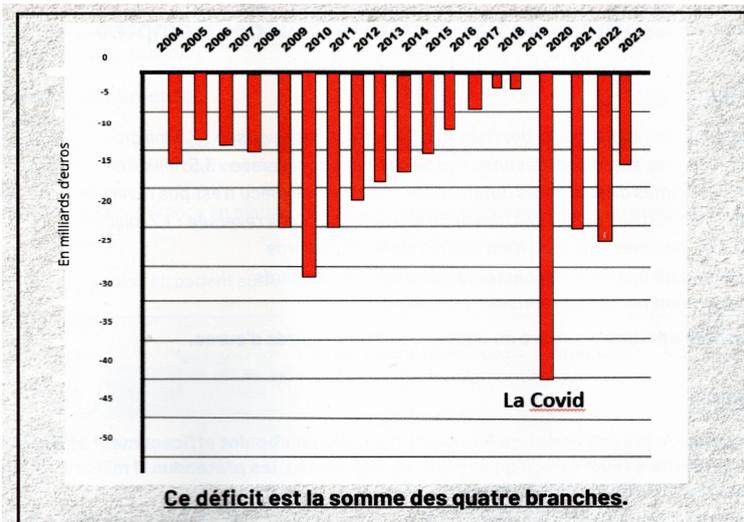
Valeurs brutes annuelles en euros

La compensation (ou plutôt le transfert de « charges ») par l'Etat des exonérations de cotisations sociales - ce qui représentent la création de richesse par le travail- varie en fonction des mesures législatives, des lois de financement de la Sécurité Sociale et des politiques économiques.

Cette compensation permet certes de garantir le financement des prestations sociales, mais elle sert surtout d'alibi à l'Etat, sous l'influence du patronat, pour s'immiscer davantage dans le financement et la gestion de la Sécurité Sociale. Malheureusement en éloignant de plus en plus son financement des revenus du travail, pour finalement les remplacer par d'autres sources de revenus, comme l'impôt.

Il est important de souligner que cela nous éloigne de l'idée que défendait la CGT, et en premier lieu Ambroise Croizat, selon laquelle la Sécurité Sociale est un droit fondamental des travailleurs, financé par ceux qui travaillent et qui doivent gérer à 100 % ce salaire socialisé qui leur appartient et non un service public financé par l'impôt ou soumis aux fluctuations des politiques budgétaires de l'Etat.

Ils doivent être élus via des élections au conseil d'administration, l'ensemble des salariés des mutuelles qui n'auraient plus leur raison d'être serait rattaché à la Sécurité Sociale.



Suite à nos difficultés de distribution

**Merci de nous communiquer votre adresse courriel rapidement SVP,
nous envisageons de ne plus sortir de format papier**

Décès Ayons une pensée pour eux

Mr Louis MOTTIN 88 ANS JARCIEU

Mr Louis TALLARON SERRIERES

Votre correspondant: Nom :

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu
Le Lundi 07 AVRIL 2025 à 8h45 précises
Au foyer Henri BARBUSSE

Mail: cgt.retraiteroussillon@orange.fr

A propos de Bayrou et de l'Institution catholique Notre-Dame de Bétharram :

Cette congrégation de prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram est située à Lestelle-Bétharram près de Lourdes et à 40 km de Pau.

Depuis 2023, un collectif d'anciens élèves s'est créé pour dénoncer les violences physiques ou les agressions sexuelles commises par des prêtres, des surveillants ou des élèves qui occupaient des « missions » de pion.

Le 1er février 2024, le parquet de Pau a ouvert une enquête. A ce jour 132 plaintes ont été déposées.

Comment **François Bayrou**, qui a été parent d'élèves (Calixte et son épouse y a enseigné le catéchisme), maire de Pau depuis 2014 à ce jour, président du Conseil départemental de 1992 à 2001, ministre de l'éducation de 1994 à 1997, député de la 2e circonscription des Pyrénées Atlantique pendant près de 20 ans peut-il affirmer qu'il n'a jamais été informé ? Il a scolarisé un de ses garçons, alors que le Béarn est son fief et que les médias locaux en ont parlé. Il ne devait pas lire la presse locale !!!

Le principal accusé, le père Carricart qui a été le directeur, a été mis en examen en 1998 et écroué pour viol. A sa levée du contrôle judiciaire, il est autorisé à quitter la France pour rejoindre le Vatican où siège sa congrégation. Il n'a jamais été jugé car il s'est suicidé en se jetant dans le Tibre, la semaine d'avant.

Il a été enterré dans le cimetière de la congrégation à Lestelle-Bétharram, avec tous les honneurs, en présence de la hiérarchie catholique et d'Elisabeth Bayrou, l'épouse de François Bayrou.

Questions : l'église catholique peut-elle « accueillir » des suicidés ? Comment Bayrou peut-il affirmer qu'il ne savait rien alors que sa femme a été à son enterrement ?

Le summum est qu'à proximité se trouvait une maison de retraite pour les prêtres situé au sein de la congrégation.

« Un exemple : le père Henri Lamasse a été enseignant à Notre-Dame de Bétharram. Il a été dénoncé. L'évêque du diocèse de Bayonne, Marc Aillet le rencontre en 2015. Le saint Siège, au courant par l'envoi d'un courrier d'un ex pensionnaire, le mute à Bethléem. Ce jeune orphelin (Jean-Marie Delboss) âgé de 15 ans a été discrédité par les pères et interné à l'hôpital psychiatrique militaire de la cité royale. A sa sortie, sa grand-mère, responsable légale a été menacée par des prêtres de saisir ses biens si l'affaire venait à s'ébruiter.

Et en 2018, ce prêtre devient le supérieur de la communauté de Bethléem. Il revient à Bétharram pour y prendre sa retraite dans cette maison de retraite. A ce jour il y réside toujours sans qu'aucune sanction canonique n'ait été prise à son encontre». source wikipédia.

« Ils n'avaient pas besoin de beaucoup se déplacer pour se servir » (témoignage dans le Quotidien du 19 février 2025).